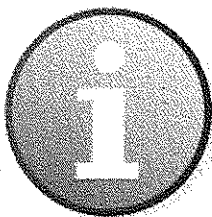


Fêtes de Genève

Le Département de l'économie et de la santé souhaite affermir les mesures de protection des mineurs, par le renforcement du rôle préventif des adultes et par le contrôle de la bonne application des lois cadrant la vente de boissons alcoolisées, afin de diminuer les problèmes liés à l'alcool durant les Fêtes de Genève 2009.

Pour ce faire, la stratégie mise en place entre tous les services de l'Etat concernés, en étroite collaboration avec la Fegpa, se développera autour de 3 axes : l'information, la prévention et le contrôle.



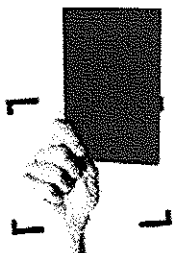
Information

- > Aux responsables de l'organisation des Fêtes de Genève, à travers des séances de coordination pilotées par le Service du commerce, depuis janvier 2009.
- > Aux responsables des stands des Fêtes de Genève, à l'occasion des séances d'informations organisées par le comité d'organisation des Fêtes de Genève, ainsi que dans le contrat signé entre les deux parties.



Prévention

- > Concept de prévention spécialement développé pour les Fêtes de Genève : slogan et communication incitant à consommer modérément «choisis ta soif, la fête sera belle!» ; mise en valeur des lois régissant la vente d'alcool et des boissons sans alcools, via des affiches.
- > Pour la première fois, un stand de la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme aux Fêtes de Genève.



Contrôle

- > Plan coordonné de contrôles dans le périmètre des Fêtes de Genève et dans les quartiers entourant la Rade.
- > Opérations coordonnées entre les différents services de l'Etat et de la Confédération.
- > Procédure accélérée en cas d'infractions aux dispositions légales en vigueur (sanctions immédiates et dissuasives).